



Version 2
1^{er} étage

PARTIES COMMUNES

Les parties ont été dûment informées de ce que tous les ouvrages et charges qui demeurent lors de la division des fonds, qui sont apparents et qui présentent une utilité pour l'un ou l'autre des fonds peuvent être considérés par leur bénéficiaire comme une servitude par destination du propriétaire à charge de l'autre fonds. Ce plan est réalisé dans le cadre d'un dossier de mise en copropriété, l'utilisation de ce plan à d'autre fin est strictement interdite. Toutes les côtes du plan sont renseignées à titre indicatif.

Le plan est celui-ci du bureau d'architecte :BILT ARCHITECTUUR BVBA
Notre bureau ne peut être tenu pour responsable si des discordances devraient apparaître après mesurage et construction.

IMMEUBLE SIS A Ixelles

Avenue Louise, 335

Division: 7ème

Parcelle: G213t2

GEOGEST BV
Géomètres-Experts Immobilier
Avenue de Beersel, 129
1620 Drogenbos
E-mail : fabrice_devos@skynet.be
Portable 0476.800.738